



REGLEMENT DU TOURNOIS DES P'TITS OURS

Art. 1 : Le tournoi des P'tits Ours est ouvert à toutes les équipes et joueurs de handball licenciés FFHB et assurés dans l'année en cours. En cas de litige, la licence ou une pièce d'identité devra obligatoirement être présentée.

Le tournoi des P'tits Ours est un tournoi de handball sur herbe ouvert aux catégories d'équipes suivantes :

- Mixte : - 9 ans
- Mixte : - 11 ans
- Féminin : - 11 ans

Chaque équipe devra être représentée par un responsable majeur, présent durant la totalité de présence de l'équipe au tournoi.

Art. 2 : Les droits d'engagements sont de 30 € par équipe engagée, payables à l'inscription par chèque à l'ordre du CLOCA Handball ou par virement bancaire au RIB suivant **FR76 3000 3018 7100 0506 8825 321**. A partir de 3 équipes inscrites au tournoi pour un même club, le prix d'engagement passera à 20 € par équipe. Les droits sont remboursables en cas d'annulation d'une équipe a minima de 7 jours avant la date du tournoi. Dans le cas contraire, les droits perçus restent définitivement acquis au comité d'organisation.

Art. 3 : Les conditions climatiques peuvent amener à changer l'organisation du tournoi. En cas d'annulation du tournoi par les organisateurs (aucun match ne pouvant se dérouler pour cause de météo dégradée), les droits d'engagements seront remboursés.

Art. 4 : Le comité d'organisation se réserve le droit d'arrêter un match et d'exclure définitivement un joueur ou une équipe coupable de faits et gestes contraires à la morale sportive, de dégradations du site, matériels et locaux mis à disposition, ou ayant un comportement susceptible de nuire à un tiers.

Art. 5 : Les joueurs doivent jouer dans leur catégorie d'âge ou celle immédiatement supérieure afin d'éviter tout problème de contestation au cours du tournoi. En aucun cas un joueur ne pourra jouer un match d'une catégorie inférieure par rapport à son âge. Une équipe doit être constituée au maximum de 10 joueurs et encadrée par au moins 1 adulte.

Art. 6 : L'accueil des équipes se fera à 9h00 sur le terrain du tournoi. Le tournoi s'effectuera de 9h30 à 17h030, avec une pause prévue le midi. Une buvette sera mise à disposition tout au long de la journée.

Art. 7 : Pour les catégories -9 ans mixtes et -11 mixtes, le tournoi sera organisé en 2 poules de 6 équipes, donnant lieu à 5 matchs le matin. A la fin de cette étape, une poule « Haute » et une poule « Basse » de 6 équipes chacune seront établies, donnant à nouveau lieu à 5 matchs par équipe. A la fin de ces matchs de poules, des matchs de classement seront effectués.

Pour la catégorie des -11 ans féminines, le tournoi sera organisé en une poule de 8 équipes, donnant lieu à 7 matchs par équipe répartis le matin et l'après-midi. Ce tournoi se finira sur des matchs à élimination directe, avec des matchs de classement.

Art. 8 : Pour le bon déroulement du tournoi, les équipes doivent impérativement se présenter sur le terrain désigné 5 minutes avant le coup d'envoi de leur match, faute de quoi l'équipe se verra infligée une pénalité de 1 but pris par minute. Au-delà de 5 minutes de retard après le coup d'envoi théorique du match, elle sera déclarée forfait.

Art. 9 : En cas de litige sur une rencontre, le comité d'organisation sera le seul à prendre les mesures qui s'imposent.

Art. 10 : Les chaussures à crampons sont strictement interdites afin d'éviter toute blessure et dégradation des terrains.

Art. 11 : La durée des matchs est de 10 minutes sans mi-temps, hormis lors de la finale qui sera de 12 minutes. Les règles sont celles du handball. Les équipes sont composées de 5 joueurs (4+1 gardien) pour toutes les catégories, et de 5 remplaçants maximum. Un joueur ne pouvant être inscrit que dans une seule équipe.

Art. 12 : Les points attribués par match seront de :

- Victoire : 3 points
- Match nul : 2 points
- Défaite : 1 point

La différence de buts globale sera prise en compte pour le classement de chaque poule.

Art. 13 : Une coupe du Fairplay sera attribuée à une équipe en fin de journée. Elle récompensera l'équipe ayant eu le meilleur comportement sportif tout au long du tournoi.

A chaque match, une équipe recevra un point de la part d'un juge si son comportement a été bon. Des points de pénalité peuvent également être donnés.

Art. 14 : Le comité d'organisation se réserve le droit de mettre en place toute mesure de sécurité qu'il jugera utile ou qui lui serait imposée par les autorités publiques.

La sortie du site est libre.

Art. 15 : Les joueurs et leurs accompagnants sont responsables de leurs effets personnels durant le tournoi. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, incident ou accident pouvant survenir pendant la durée du tournoi.

Art. 16 : La participation au tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement par les joueurs et les encadrants.

Comité d'organisation du Tournoi des P'tits Ours

10.05.18